

# proforma

[www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)



## Conseil du Jeune Barreau de Québec 2018-2019



JEUNE BARREAU DE QUÉBEC



Mot de la  
présidente  
**p. 4**



Mot de  
la bâtonnière  
**p. 6**



Nouvelles technologies  
et forces policières  
**p. 8**

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674

Dépôt légal 1985  
Bibliothèque Nationale  
du Québec

Publié cinq (5) fois par année  
et distribué gratuitement

Conception graphique :  
[macadam communication](#)

Impression :  
Les impressions Jean Gauvin

## L'équipe du Proforma

Me Maude Bégin-Robitaille  
Me Aurélie-Zia Gakwaya  
Me Julye Goulet  
Me Ariane Leclerc Fortin  
Me Audrey Létourneau

## Conseil d'administration du Jeune Barreau 2018-2019

Me Myralie  
Roussin  
Présidente



Me David  
Chapdelaine Miller  
Premier vice-président



Me Raphaëlle  
Mignault  
Deuxième vice-présidente



Me Antoine  
Sarrazin-Bourgoïn  
Trésorier



Me Ariane  
Leclerc Fortin  
Secrétaire



Me Catherine  
Bourget  
Secrétaire adjointe



## Conseillers(ères)

Me Félix Brassard-Gélinas  
Me Isabelle Desrosiers  
Me Camille Guay-Bilodeau  
Me Pier-Luc Laroche  
Me Marie-Élaine Poulin  
Me Stéphanie Quirion-Cantin

## Présidente sortante

Me Audrey Létourneau

[Jeune Barreau  
de Québec](#)

[@JBO\\_Quebec](#)

## À la une

**1<sup>re</sup> rangée :** Me Félix Brassard-Gélinas, conseiller, Me Camille Guay-Bilodeau, conseillère, Me Raphaëlle Mignault, deuxième vice-présidente, Me Myralie Roussin, présidente, Me David Chapdelaine Miller, premier vice-président, Me Catherine Bourget, secrétaire adjointe.

**2<sup>e</sup> rangée :** Me Audrey Létourneau, présidente sortante, Me Antoine Sarrazin-Bourgoïn, trésorier, Me Ariane Leclerc-Fortin, secrétaire, Me Stéphanie Quirion-Cantin, conseillère, Me Pier-Luc Laroche, conseiller, Mme Émilie Carrier, directrice générale.

**Absentes de la photographie :** Me Isabelle Desrosiers, conseillère et Me Marie-Élaine Poulin, conseillère.

Photographe : [Christelle Coulombe](#)

# PRIX LOUIS-PHILIPPE- PIGEON

## APPEL DE CANDIDATURES

JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

Depuis 1989, le prix Louis-Philippe-Pigeon vise à reconnaître et à souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un membre du Jeune Barreau de Québec.

Le prix est attribué par le conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec et sera décerné lors de la cérémonie de la rentrée judiciaire du Barreau de Québec, qui aura lieu le 7 septembre 2018.

Les personnes intéressées à soumettre une candidature, ou à proposer la candidature d'un(e) avocat(e), doivent communiquer leur dossier, en respectant les conditions suivantes :

**ÉLIGIBILITÉ** Toute personne membre du Jeune Barreau de Québec au moment de l'accomplissement de l'acte méritoire;

**DOSSIER** Le dossier de candidature comprend une lettre expliquant l'acte méritoire, de même qu'un curriculum vitae du/de la candidat(e);

**ÉCHÉANCE** Le dossier doit être reçu au plus tard le 11 août 2018;

**DÉPÔT** Le dossier doit être adressé au conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec, aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Jeune Barreau de Québec –  
Prix Louis-Philippe-Pigeon  
a/s Me Marie-Élaine Poulin  
300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-21  
Québec (Québec) G1K 8K6  
Casier de Cour no.1

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Me Marie-Élaine Poulin au 418 694-3003 ou [mepoulin@rcavocats.ca](mailto:mepoulin@rcavocats.ca)

LES IMPRESSIONS  
**JEAN GAUVIN** INC.  
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini  
et le respect des délais fixés  
sont importants pour vous.  
Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur  
de votre bulletin  
Proforma

Et de tous  
vos projets.

Téléphone : (418) 655-0896

Télécopieur : (418) 908-0674

[jeanguavin@videotron.ca](mailto:jeanguavin@videotron.ca)

# Nos meilleurs conseils pour une escapade improvisée réussie

CHRONIQUE  Desjardins

Par Isabelle Lamarre | Journaliste

**Il y a les grands voyages qu'on planifie longuement. Et il y a les petites virées qu'on improvise sur un coup de tête. Préparez-vous, la saison des escapades est à nos portes!**

## De l'impro bien pensée

Ce peut être une envie que vous avez depuis toujours : explorer les îles de Toronto. Un truc farfelu : aller au Festival de la galette de sarrasin! Ou un défi inspirant : monter le mont Washington. Avec un plan d'escapade bien pensé, vous éviterez de vous éparpiller et vous serez prêt à profiter de chaque instant.

### 1. Indispensables

Permis de conduire, documents d'assurance, passeport, etc. Certains essentiels sont les mêmes partout, mais d'autres varient.

**Bon à savoir.** Le gouvernement du Canada offre des [conseils](#) utiles aux voyageurs selon la destination. Aussi, les membres Desjardins bénéficient gratuitement de conseils et de l'assistance 24 heures par jour, 7 jours par semaine, avant et pendant le voyage, à l'extérieur de la province de résidence et à l'étranger pour eux et pour les membres de leur famille - conjoint et enfants - qui voyagent avec eux.

### 2. Carte de crédit

Prévoyez-en une deuxième au cas où votre carte principale se ferait voler, gober par le guichet ou bloquer. D'ailleurs, parlant de carte bloquée : si vous traversez la frontière, signalez-le à l'émetteur de votre carte. Cette précaution peut prévenir bien des maux de tête.

**Un truc ultra pratique.** Aux États-Unis, pour payer l'essence à la pompe, il faut un code postal (Zip Code) à cinq chiffres. Que faire? Tapez les trois chiffres du vôtre (sans les lettres), suivis de deux zéros. Pratique pour les virées en auto.

### 3. Petites coupures

Pour la crème glacée, les fraises au marché, les pourboires. Si vous quittez le pays, faites un arrêt dans votre institution financière ou au bureau de change avant de partir. Avec votre carte de débit, une fois à destination, vous pouvez aussi retirer des devises locales au guichet. Les frais sont plus élevés, mais ça dépanne.

### 4. Assurance

Les régimes d'assurance maladie et d'assurance hospitalisation provinciaux ne remboursent pas au complet les frais pour les soins reçus à l'extérieur de votre province de résidence. Une saucette à New York ou au Nouveau-Brunswick mérite donc tout autant une assurance.

Vous faites plusieurs escapades improvisées dans l'année ? Peut-



être qu'une assurance annuelle vous conviendrait davantage. Selon vos habitudes, posez des questions sur les critères, la durée et l'étendue des protections ainsi que l'assistance offerte avant et pendant le voyage lors de votre magasinage.

Aussi, informez-vous sur les protections voyages dont vous bénéficiez avec vos cartes de crédit ou votre assurance collective par exemple.

À propos, saviez-vous que si vous détenez l'une de nos cartes de crédit, vous bénéficiez d'une couverture d'assurance sans frais d'au moins 3 jours en dehors de la province\*?

**Un précieux rappel.** Même à la dernière minute, tant que vous êtes dans votre province de résidence, il est encore temps d'acheter une assurance voyage.

### 5. Téléphone

C'est votre GPS, votre DJ, votre contact avec le monde... c'est votre vie! Naturellement, vous voudriez vous en servir, mais à quel prix? Au lieu de payer à l'usage, procurez-vous un forfait journalier qui couvrira les frais d'itinérance et vous permettra d'utiliser votre téléphone comme d'habitude.

Une solution astucieuse. Vous pouvez également déverrouiller votre téléphone et utiliser la carte SIM et le forfait d'un fournisseur local. C'est souvent bien moins cher.

### 6. Frontière

Ne perdez pas le sourire devant d'interminables files à la frontière. Consultez d'avance les [temps d'attente](#).

### 7. Maison

Avez-vous éteint le four? Fermé la climatisation? Et les fenêtres? Une inspection avant de barrer la porte peut épargner bien des tourments au retour. Pour ne rien oublier, consultez l'aide-mémoire que nous avons préparé pour vous.

**Et maintenant, cap sur l'aventure!**

\* Certaines conditions s'appliquent.



**L'ultime offre pour les membres du JBO**

Par ici les économies



# Nouvelle équipe, neuf vétérans et quatre recrues

Déjà 104 années d'existence et les projets foisonnent au Jeune Barreau de Québec (« JBQ »). La dernière année n'a pas fait exception et le dynamisme des administrateurs et des bénévoles a eu raison de l'ambitieuse programmation que nous nous étions promise.



**Me Myralie Roussin**  
Présidente du Jeune Barreau de Québec  
[presidence@jeunebarreaudequebec.ca](mailto:presidence@jeunebarreaudequebec.ca)

Les treize administrateurs du Jeune Barreau de Québec (« JBQ ») sont entrés en fonction le 2 mai dernier au terme des récentes élections et je me réjouis de leur enthousiasme et de leurs idées novatrices destinées à répondre aux besoins des 1401 membres des districts de Québec, Beauce et Montmagny. Les priorités de l'année seront orientées vers les services aux membres, la diversification des activités, l'entrepreneuriat et la santé mentale des jeunes avocat(e)s.

Suivez-nous via *Facebook* et *Instagram*. Chaque mois, nous vous ferons découvrir la publication « Pleins feux », soit le portrait d'un(e) jeune avocat(e) qui mérite de rayonner en raison de son parcours atypique, son champ de pratique singulier, une victoire juridique audacieuse ou une implication remarquable. Écrivez-moi si vous voulez soumettre le nom d'une personne !

Je vous présente maintenant notre équipe, dont la force des administrateurs réside dans la diversité des domaines de pratique et la vision concertée pour l'intérêt des membres du JBQ.

Au poste de premier vice-président, avec son altruisme et son aisance dans le réseautage, **Me David Chapdelaine Miller**, *Verdon, Samson, Lemieux, Armanda avocats, s.e.n.c.r.l.*, est un allié important dans le développement des partenaires du JBQ et dans les nombreux projets en cours, dont la mise sur pied d'un congrès au printemps 2019. **Me Raphaëlle Mignault**, avocate au sein du groupe Litiges du cabinet *Norton Rose Fulbright*, occupe le siège de deuxième vice-présidente. Forte de ses trois années d'implication au conseil d'administration, nous comptons sur ses talents d'organisatrice bien établis pour assurer notamment la planification du Cocktail de Noël et de l'After du JBQ à la rentrée judiciaire. La trésorerie est assurée par **Me Antoine Sarrazin-Bourgoïn**, *Gravel Bernier Vaillancourt*. Vaillant et épicurien, il épaulera Me Mignault dans l'organisation du Cocktail de Noël et sera responsable du tournoi de soccer. **Me Ariane Leclerc Fortin**, *CIUSSS de la Capitale-Nationale*, siège au conseil à titre de secrétaire. Avocate en droit du travail, éditrice du *Proforma* et joueuse

de dodgeball, Me Leclerc Fortin est notre « MVP » sur le plan de la rigueur avec son souci du détail et de la qualité. Celle qui clôt l'alignement du conseil exécutif est **Me Catherine Bourget**, *Langlois Avocats*, au poste de secrétaire adjointe. Versatile, aventureuse et organisée, elle est responsable du Comité des affaires publiques et de la Clinique juridique téléphonique.

Deux conseillers renouvellent leur mandat. **Me Camille Guay-Bilodeau**, *Poudrier Bradet*, se distingue par ses idées créatives et sa volonté bien ancrée d'aider les membres provenant de tous les domaines de pratique. **Me Stéphanie Quirion-Cantin**, de la *Direction des affaires juridiques et législatives pour la Procureure générale du Québec*, elle aussi réélue comme conseillère. Dynamique et indulgente, cette redoutable plaideuse veillera à l'organisation du Gala des maîtres et de diverses activités sportives.

Nos quatre recrues intègrent tous le conseil d'administration animées d'une vive motivation. **Me Félix Brassard-Gélinas**, *Dion Rhéaume*, présidera le Comité sur la formation avec humour et simplicité. **Me Isabelle Desrosiers**, *Jean-François Bertand avocats*, efficace, pertinente (et radicalement parfaite), s'impliquera auprès des comités des affaires publiques, du Cocktail de Noël et de la Clinique téléphonique juridique. **Me Pier-Luc Laroche**, *BCP Société d'avocats*, renforce notre idée selon laquelle l'âge ne constitue pas une barrière dans l'accomplissement professionnel. À 25 ans, Me Laroche fait preuve d'un impressionnant leadership. Rassembleur, il sera responsable du Gala des maîtres. **Me Marie-Élaine Poulin** pratique en droit criminel au cabinet *Roy & Charbonneau avocats*. Notre athlète, consciencieuse et assidue, s'occupera du *Tailgate* d'avant match du Rouge & Or Football et du tournoi de soccer.

Enfin, **Me Audrey Létourneau**, *Létourneau Gagné avocats, s.e.n.c.r.l.*, est notre présidente sortante. Pour reprendre le titre d'un film fétiche de mon adolescence en 1999, « Elle a tout pour elle ». Virtuose de la conciliation travail-vie personnelle, je ne saurais décrire le travail colossal qu'elle a accompli lors de sa présidence. Je compterai sur sa bienveillance cette année et la remercie chaleureusement pour son legs au JBQ.

En terminant, je souligne l'action bénévole des administrateurs qui ont terminé leur mandat, soit **Me Régis Boisvert**, *Procureur des poursuites criminelles et pénales*, siégeant dorénavant au Barreau du Québec, **Me Jean-Félix Charbonneau**, *Roy & Charbonneau avocats*, **Me Isabelle Sarrazin**, *Brodeur Prémont Lavoie*, et **Me Valérie Savard**, avocate à la *Ville de Québec*. Votre dévouement à travailler à l'avant-scène de notre organisation mérite l'expression de notre plus haute considération.

La création de divers comités permettra à plus de membres de s'impliquer et de s'intéresser aux affaires du JBQ. Je vous invite à communiquer avec nous pour manifester votre intérêt. Une activité de reconnaissance des bénévoles clôturera l'année pour vous remercier de votre apport précieux.

Dans l'attente d'échanger avec vous, je vous souhaite à tous un bel exercice 2018-2019 !

# Calendrier des activités 2018-2019

7 septembre 2018	Rentrée judiciaire de Québec Attribution du Prix Louis-Philippe-Pigeon After party de la rentrée du JBQ
15 septembre 2018	Tournoi de balle-molle Juri Course, Mont-Royal
30 septembre 2018	Juritour, Saint-Marc-sur-Richelieu
6 au 8 octobre 2018	Formation sur la route direction New York
7 octobre 2018	Tailgate Rouge et Or football
6 décembre 2018	Cocktail de Noël du JBQ
19 janvier 2019	Tournoi de dodgeball
28 février 2019	Gala des maîtres
28 mars 2019	6@8 Réseautage d'affaires
17 avril 2019	Souper de reconnaissance des bénévoles du JBQ
17 mai 2019	Le 5 km Course du JBQ
8 juin 2019	Tournoi de soccer
19 juin 2019	Concours oratoire <i>Le Rabat d'Or</i>

\* Les dates sont susceptibles d'être modifiées.

## IMPLICATION DANS VOTRE JEUNE BARREAU BÉNÉVOLES RECHERCHÉS !

Voici la liste des comités auxquels vous pouvez siéger.

- Comité sur la santé mentale
- Comité du concours oratoire
- Comité des services à la population
- Comité sur la formation
- Comité Rayonnement
- Comité des affaires publiques
- Comité du Gala des maîtres
- Comité du 6@8 Réseautage d'affaires
- Comité des affaires sportives



Pour vous impliquer, veuillez contacter Mme Émilie Carrier à l'adresse courriel suivante : [jbq@jeunebarreaudequebec.ca](mailto:jbq@jeunebarreaudequebec.ca)

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

**PAMBA**

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau  
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1800.74PAMBA [www.barreau.qc.ca/pamba](http://www.barreau.qc.ca/pamba)

# Une deuxième année avec vous!

C'est avec une grande fierté et une immense joie que je m'adresse à vous à nouveau pour mon second mandat en tant que bâtonnière de Québec. Je demeure donc la 144<sup>e</sup> personne et la 16<sup>e</sup> femme à occuper ce titre.

Cette année, 1390 membres ont choisi d'exercer leur droit de vote pour élire les postes de secrétaire et de conseiller des avocates et avocats œuvrant en entreprise, soit un taux de participation de 34%. Le vote électronique a été reconduit pour une deuxième année consécutive et a permis de faire entendre un nombre important de membres encore une fois. Je remercie les candidates et candidats à l'élection : **Mes Sophie Régnière, Louis Riverin, Valérie Savard, Brian A. Garneau et Véronik Demers.** Merci pour votre intérêt envers les affaires de la section et pour votre désir de prendre part au pouvoir décisionnel de votre barreau.

J'aimerais profiter de cette opportunité afin de vous présenter mes priorités pour l'année 2018-2019.

De prime abord, je compte poursuivre les travaux débutés lors de mon premier mandat, notamment :

- Nos projets-pilotes en matière de petites créances et en droit de la famille, afin qu'ils soient instaurés de façon permanente et
- Le développement d'événements de formation récurrents afin d'assurer la formation continue de nos membres.

L'année 2018-2019 s'annonce déjà des plus intéressantes. Le 1<sup>er</sup> mars 2018, le Barreau du Québec annonçait que ses prochaines priorités comprendraient l'informatisation de la justice. Quelques semaines plus tard, le 24 avril 2018, le ministère de la Justice partageait pour sa part son Plan pour moderniser le système de justice. Le Barreau de Québec se joindra donc au mouvement en 2018 dans l'idée de développer dynamiquement ce virage numérique.

Plusieurs initiatives déjà entreprises à l'occasion de mon premier mandat seront poursuivies dans cette optique, notamment :

- Le travail d'équipe, déjà très actif, entre la magistrature et le Barreau de Québec pour la mise en place de nouvelles technologies dans les salles de Cour, afin de faciliter l'administration de la justice.



**Me Maryse Carré**  
Bâtonnière de Québec  
[batonnier@barreaudequebec.ca](mailto:batonnier@barreaudequebec.ca)

- La promotion et le développement de notre nouveau groupe Facebook « Avocats et avocates de Québec – Barreau de Québec », afin d'y rassembler le plus de membres possible et d'encourager les échanges. Je vous invite d'ailleurs à vous joindre à la communauté dès aujourd'hui, si ce n'est pas déjà fait!
- Nous veillerons à répondre aux exigences de la deuxième et de la troisième année du Plan stratégique 2017-2019. Les principales demandes de la seconde année concernent la communication aux membres de l'information relative au fonctionnement et aux politiques du Barreau de Québec. Elles concernent également le développement et l'alimentation des réseaux sociaux ainsi que la mise à jour du Plan de communication.

## Quant aux autres priorités :

- J'ai l'intention d'entreprendre la Tournée du bâtonnier, qui est réalisée habituellement tous les deux ans sur la Rive-Sud, c'est-à-dire en Beauce, à Montmagny et à Lévis. Ce sera là l'opportunité de visiter les membres de notre section qui sont plus éloignés sur le plan géographique et d'entendre, de vive voix, leurs enjeux, problématiques et besoins afin que le Barreau de Québec puisse être en mesure de participer activement à leur solution.
- Je compte également développer de nouveaux projets avec la Cour supérieure et la Cour du Québec. Il me tient à cœur de créer continuellement des projets avec nos tribunaux afin d'entretenir le partenariat et les bonnes relations entre celles-ci et le Barreau de Québec. Nos instances sont interreliées et interdépendantes. Nous devons développer ensemble des solutions afin d'assurer l'accessibilité de la justice pour nos concitoyens. Pour ce faire, je souhaite mettre sur pied des cliniques juridiques. Celles-ci seraient prévues à des endroits stratégiques afin d'aider tout particulièrement les personnes qui n'ont pas un accès facile à la justice et qui se trouvent dans des situations particulières. Je pense notamment aux parents d'enfants hospitalisés, aux gens aux prises avec une situation d'itinérance ou avec un autre problème majeur qui freinerait la capacité d'un justiciable à avoir aisément accès aux services d'un avocat.
- Je souhaite aussi mettre en place des moyens pour mieux soutenir nos avocats criminalistes. Actuellement, au Barreau de Québec, nous observons un manque de soutien envers ces avocats. Le Comité de liaison avec la Cour du Québec soutient à la fois les avocats civilistes et criminalistes, mais on remarque qu'en pratique, dépendamment de la composition du comité, l'un de ces domaines peut parfois s'avérer délaissé. J'entends ainsi créer un second comité de liaison avec la Cour du Québec, lequel serait axé sur la Chambre criminelle.
- J'ai l'intention de suivre étroitement et avec intérêt le déroulement des négociations de la tarification de l'aide juridique entre le gouvernement et le Barreau du Québec. La mission du Barreau étant double, soit le service aux membres et à la population, nous devons être en mesure de servir la population moins fortunée sans décourager nos membres d'accepter de représenter ces justiciables. Nous devons favoriser l'accès à une justice complète et professionnelle, tout en assurant la rémunération décente des avocats.

Il s'agit d'un bref aperçu de nos priorités pour la prochaine année. J'anticipe déjà avec plaisir de travailler avec notre nouveau Conseil, et poursuivre les projets de nos comités. Je suis heureuse de pouvoir à nouveau travailler avec l'équipe de la permanence afin de mettre de l'avant ces idées.

Je souligne également le départ de certains membres du Conseil : **Mes Claude Peachy, Isabelle Germain, Valérie Savard et Audrey Létourneau**, présidente sortante du Jeune Barreau de Québec. Merci de vous être impliqués au Conseil et d'avoir alimenté les échanges avec dynamisme et intérêt. Vous nous manquez!

Merci également à **Me Johanne Mc Neil**, qui a généreusement accepté de continuer d'assumer son rôle de bâtonnière sortante pour une seconde année.

Je tiens également à souligner le travail de la permanence, qui a cette année été d'un support exceptionnel lors de la transition avec la direction générale. Travailler en collaboration avec votre directrice générale et son équipe est un plaisir et la garantie d'une année de bâtonnat réussie.

Finalement, j'aimerais remercier mon équipe de l'étude Carré Webster avocats, qui devra encore une fois mettre les bouchées doubles pour me permettre de vivre à nouveau l'expérience du bâtonnat.

Merci à vous pour votre confiance! Je suis heureuse d'avoir l'honneur de vous représenter le temps d'une autre année!

### Conseil du Barreau de Québec 2018-2019



Photo : Les photographes Kedl

Première rangée :

Me Myralie Roussin, présidente du Jeune Barreau de Québec;  
Me Louis Riverin, secrétaire;  
Me Sandra Armanda, première conseillère;  
Me Maryse Carré, bâtonnière;  
Me David Chapdelaine Miller, conseiller du Jeune Barreau de Québec

Deuxième rangée :

Me Audrey Gagnon, conseillère;  
Me Louis-Michel Côté, trésorier;  
Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin, conseiller;  
Me Louise Plamondon, conseillère de l'administration publique et parapublique;  
Me Caroline Gagnon, conseillère des membres de la pratique privée;  
Me Anne-Marie Laflamme, conseillère du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Absente sur la photo : Me Véronik Demers, conseillère des avocats oeuvrant en entreprise.

## FORMATION SUR LA ROUTE DIRECTION NEW YORK !

Le Jeune Barreau de Québec vous propose la tenue d'une formation sur la route lors d'une fin de semaine à New York. Toute la formation, pour une durée minimale de 10 h, sera donnée pendant les trajets d'aller et de retour en autobus, vous avez donc toute votre fin de semaine libre à New York.

DATES : Du samedi 6 au lundi 8 octobre 2018 (Action de Grâce)

Les sujets de la formation seront dévoilés dans les prochains jours. Pour plus de détails concernant cette offre de formation, consultez notre site internet : [www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)

La formation sera accréditée pour une durée variant entre 10 et 15 h

INSCRIPTION : Mme Émilie Carrier au 418 529-0301 ou [formation@barreaudequebec.ca](mailto:formation@barreaudequebec.ca)  
INFORMATIONS : Me Félix Brassard-Gélinas au 418 529-6888 ou [fbrassardgelinas@dionrheume.com](mailto:fbrassardgelinas@dionrheume.com)  
Me Chloé Faucher-Lafrance au 418 265-1559 ou [cflavocate@outlook.com](mailto:cflavocate@outlook.com)



**JurisÉvolution**

L'outil de gestion indispensable  
pour tous les domaines de droit



Solutions de gestion  
pour avocats

Informez-vous pour profiter de la subvention Jeune Barreau : 1 888 692-1050

[jurisconcept.ca](http://jurisconcept.ca)

# L'utilisation des nouvelles technologies par les forces policières



Par  
**Me Olivier Desjardins**  
Jacques Larochelle Avocat Inc.

Nous avons vu dans une dernière chronique l'impact des nouvelles technologies sur le droit à la vie privée, en particulier dans le cadre de l'utilisation de téléphones intelligents. Si les juristes canadiens ont pris soin d'adapter, dans une certaine mesure, le droit aux réalités contemporaines, les policiers ne sont pas non plus restés indifférents à cette évolution. L'actualité des dernières années nous a démontré que les forces policières ont su adapter et développer de nouvelles techniques d'enquêtes pour faire face à ce virage technologique. Tour d'horizon sur cette nouvelle réalité et sur les défis qui nous attendent.

## L'espionnage de journalistes

À l'automne 2016, plusieurs révélations éclatent au grand jour : on apprend que plusieurs corps policiers ont mis sous enquête des journalistes, la plupart du temps pour traquer l'auteur de coulage d'éléments d'enquête dans les médias. Devant le tollé provoqué par ces révélations, le Gouvernement du Québec met sur pied la Commission Chamberland afin de faire la lumière sur ces allégations.

On apprend alors notamment que les journalistes visés ont fait l'objet d'ordonnances et de techniques de toute sorte ayant fourni une foule de renseignements aux policiers :

- Ordonnance de communication des appels entrants et sortants d'un cellulaire;
- Ordonnance de communication des données de localisation des tours cellulaires;
- Autorisation d'obtenir le nom des abonnées qui entreraient en contact avec le cellulaire;
- Autorisation d'activer à distance la géolocalisation du téléphone pour connaître l'emplacement d'une personne

On constate que l'utilisation d'un téléphone cellulaire peut donner une foule de renseignements aux policiers, notamment nos contacts et nos déplacements, autant pour le passé que pour le futur, sans nécessité pour les policiers de respecter la procédure contraignante entourant l'écoute électronique. Une simple ordonnance de communication sauvegarde-t-elle nos intérêts en matière de vie privée ? La question demeure ouverte.

## Les projets *Clemenza et Inertie*

Les projets *Clemenza et Inertie* sont de vastes opérations policières menées par la GRC et la SQ contre le crime organisé italien, le projet *Clemenza* concernant le contrôle du trafic de stupéfiants par la mafia montréalaise, le projet *Inertie* se rapportant plutôt à l'assassinat de Salvatore Montagna.

La vaste majorité de la preuve à charge était constituée de messages textes envoyés par BlackBerry (Pin to Pin), ces messages textes étant cryptés. Pour ajouter à la difficulté, les policiers découvrent

lors de l'enquête que les suspects ont utilisé plusieurs cellulaires par individu et pire, que les suspects s'échangeaient aléatoirement leurs téléphones afin de brouiller les pistes !

Tout le litige tournait donc sur la façon dont les corps policiers avaient réussi à décrypter les messages textes et surtout, la façon par laquelle les policiers pouvaient relier un message texte à un individu précis.

Durant plusieurs mois, les accusés ont demandé d'obtenir des explications sur l'algorithme ayant permis de décrypter les messages textes et surtout, la façon d'en identifier l'auteur. Ils obtiendront en partie raison, le juge Michael Stober ordonnant la divulgation de certains renseignements leur permettant de contester la preuve de la Couronne<sup>1</sup>. Au final, le ministère public préférera arrêter les procédures plutôt que de révéler les différentes techniques d'enquête utilisées<sup>2</sup>.

Ces deux dossiers mettent en lumière la capacité pour les forces de l'ordre de déjouer les systèmes de communication les plus complexes et de débusquer le crime, cette capacité étant cependant « limitée » par l'obligation du ministère public de la dévoiler en raison des obligations en matière de communication de la preuve.

On peut comprendre la frilosité des forces de l'ordre à dévoiler des méthodes d'enquêtes extrêmement sophistiquées, coûteuses et longues qui n'auront plus d'utilité une fois publicisées, mais également le droit des accusés de connaître la manière dont l'État a pu s'emparer d'informations personnelles et la décrypter (et surtout, le degré d'exactitude de ce décryptage), d'autant plus lorsque l'entièreté de la preuve à charge repose sur cette analyse. Un problème difficile à résoudre.

Ces deux dossiers mettent également en lumière l'utilisation par les forces policières d'intercepteurs de données cellulaires, soit des appareils de surveillance et d'interception des communications mobiles. Ces instruments imitent une antenne relais, ce qui a pour effet que tous les téléphones mobiles des environs se connectent et envoient certaines données permettant notamment l'identification de l'utilisateur ainsi que des appels sortants et entrants. Certains de ces dispositifs permettent parfois même l'écoute des conversations téléphoniques et la lecture des messages textes. Seul *hic*, ces instruments ne sont pas capables de cibler seulement les cellulaires de certains individus suspects, mais tous ceux dans les environs, la portée variant de 500 à 2000 mètres. Une arme d'espionnage à grande échelle.

À la suite d'une longue enquête, Radio-Canada a révélé qu'au moins six corps de police ont eu recours à cette technologie dans les dernières années<sup>3</sup>. À la suite de ces révélations plusieurs organismes de défense de la vie privée se sont dit préoccupés par l'utilisation de ces appareils, d'autant plus qu'aucune disposition législative ne balise leur utilisation. À suivre...

## Conclusion

Les criminels utilisent abondamment la technologie pour commettre leur forfait. Pour surveiller et punir, les policiers doivent eux aussi entrer dans l'arène technologique. Comme toujours cependant, tous les moyens ne sont pas bons. Il a fort à parier que les législatures et les tribunaux devront se pencher dans les prochaines

années sur (1) l'utilisation de ces moyens technologiques, (2) les obligations de communication de la preuve qui en résultent et (3) la fiabilité des données recueillies pour asseoir une condamnation criminelle. Combattre le crime, oui, mais pas à n'importe quel prix.

<sup>1</sup> R. c. *Mirarchi*, 2015 QCCS 6628.

<sup>2</sup> Journal de Québec, 21 mars 2017, *Projet Clemenza : Libérer les accusés pour ne pas brûler une technique d'enquête*.

<sup>3</sup> SRC, 12 avril 2017, *L'interception d'ondes cellulaires, une technique répandue dans les corps policiers canadiens*.  
Lire également : La Presse, 31 mars 2016, *Le dispositif d'espionnage de la GRC protégé*.

## Diane Tell, en vérité je vous le dis : tout en étant femme, vous pourriez tout de même être capitaine, pourvu que vos compétences le permettent



Par  
**Julie Goulet**  
avocate

Madame Tell débute sa célèbre chanson en nous laissant entendre que faute de voir l'un de ses chromosomes X jumelé à un Y, elle doit faire une croix sur le projet de tenir un jour entre ses mains le gouvernail d'un bateau vert et blanc. Hey ben... Oui oui, j'ai bien écouté le reste de la chanson et je comprends que ce dont elle se désole, au fond, c'est du manque de romantisme qu'elle impute aux hommes, mais n'empêche qu'il me semble que cette renonciation à la navigation est là une ambition bien vite abandonnée et se justifiant par un motif somme toute peu solide s'il ne se fonde que sur le sexe, non ?

Le Journal des débats de l'Assemblée nationale, en date du jeudi 19 avril 2018 (Vol. 44, N° 329), présentait entre autres le *Projet de loi n°1190 : Loi instaurant une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au Conseil des ministres*<sup>1</sup>, dont madame Manon Massé est l'auteure. Dans ce document, deux articles seulement : l'un traitant de son éventuelle entrée en vigueur si sanction il y a et l'autre modifiant la *Loi sur l'exécutif* (chapitre E-18) par l'ajout d'une disposition précisant que le Conseil exécutif du Québec devrait être composé d'au moins 50% de femmes et ce, évidemment, peu importe le parti formant le gouvernement.

En naviguant sur le site internet présentant les membres du Conseil des ministres, nous remarquons que sur 31 personnes (29 ministres, 1 premier ministre et 1 vice-première ministre), 13 dames siègent au gouvernement, dans son état actuel, représentant ainsi un pourcentage s'élevant à 42 %. Le hic, selon madame Massé, c'est que « depuis un certain temps, la parité stagne, sinon régresse dans nos institutions et en particulier au Conseil des ministres<sup>2</sup> ». Si, pour la porte-parole de Québec solidaire, « [ce projet de loi] représente la volonté de la majorité<sup>3</sup> », pour ma part, il faut croire que je m'écarte quelque peu du plus grand nombre. Non pas que je sois catégoriquement contre l'idée

d'une répartition égale des pouvoirs entre ministres représentant respectivement d'une part Adam et d'autre part Ève, comprenons-nous bien, mais j'ai quelques réserves et réticences à ce que cela soit fait de cette manière.

### Imposer la parité comme on impose le paiement des impôts ?

S'il faut passer par un instrument législatif pour contraindre les assujettis au paiement d'impôts ou au port obligatoire de la ceinture de sécurité à bord d'un véhicule routier, c'est sans doute précisément parce bien que certains soient réfractaires à l'idée, il n'en demeure pas moins que ces pratiques sont considérées par le législateur comme étant souhaitables pour la société. Désirons-nous véritablement qu'il en soit de même pour l'inclusion d'un certain pourcentage de femmes au sein du Conseil des ministres : souhaitons-nous vraiment qu'en 2018, la parité soit ainsi atteinte au Conseil exécutif par le biais d'une loi la forçant ?

Ce qui nous est imposé, par essence, nous ne l'avons pas négocié. Certains n'y auront peut-être pas réfléchi ou alors bien peu, puisqu'à quoi bon soupeser les avantages ou inconvénients de ce qui, de toute manière, est une obligation, qu'on le veuille ou non ? On peut donc dire que dans bien des cas, ce qui nous est imposé, nous le subissons. Or, « subir » est un verbe qui m'apparaît avoir une connotation bien négative et je doute que les femmes ministrables soient fières de voir leur potentielle nomination y être accolée.

### Que le(la) meilleur(e) gagne

La phrase terminant le paragraphe ci-dessus m'amène à cet autre commentaire à l'effet que dans tout processus électif et/ou nominatif, le fait d'être le ou la candidat(e) retenu(e) engendre un

### TEXTE D'OPINION

Les opinions et les idées exprimées dans cet article sont celles de l'auteur.

p'tit velours pour l'orgueil (et, à mon humble avis, pourvu que le p'tit velours ne se transforme pas en égo démesuré à l'intérieur duquel on se plaît à se draper, en général, il n'y a rien de mal à cela). De fait je me questionne : est-ce que le sentiment de fierté ressenti sera le même sachant que le processus est encadré par des règles strictes obligeant le Conseil à un chiffre magique dans son ratio hommes versus femmes ?

Au sein de la Ligue de balle donnée de l'Université de Sherbrooke, comme dans bien d'autres équipes sportives d'ailleurs, il semble que le règlement veuille que pour « toutes les équipes, [...] un minimum de [...] filles (trois dans ce cas-ci) [soit] requis sur le terrain »<sup>4</sup>. Pourquoi cette mixité obligée ? Probablement pour être plus inclusive au niveau de la gent féminine, mais est-ce réellement la bonne façon de faire ? Personnellement, je sais bien que si on me demandait de me joindre à une telle équipe, quand bien même l'invitation serait cordiale, je ne me sentirais pas spécialement valorisée ou flattée : une partie de moi se demanderait si l'on m'a sélectionnée pour mes qualités à faire de belles apparitions au bâton ou juste pour satisfaire l'obligation écrite dans ce règlement. Il en irait sans doute de même si je troquais le titre de frappeuse de balles pour celui de ministre. Et puisque la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (G-1.02), à son article 43, impose déjà au gouvernement qu'il établisse une politique à l'effet que les conseils d'administration soient, pour l'ensemble des sociétés visées par cette législation, constitués en parts égales de femmes et d'hommes, mon syndrome de l'imposteur ne se guérirait pas davantage dans ce contexte. Est-ce que j'aurais le sentiment d'avoir mérité ma place pour ce que je considère être de bonnes et valables raisons, ou pas ?

Au fond, si l'objectif est d'encourager les femmes à se lancer dans l'arène politique, l'entrée en vigueur de ce projet de loi n'aurait-elle pas un effet contre-productif en rendant ces dernières encore plus incertaines qu'elles ne le sont présentement quant à leurs réelles capacités et au bien-fondé des motifs ayant motivé qu'elles occupent un siège ministériel ? C'est tout un cercle vicieux quand on y pense : tenter d'aider la cause des femmes par l'adoption d'un semblable projet de loi, tout en nuisant potentiellement, en contrepartie, à leur estime d'elles-mêmes en les faisant douter de la raison profonde justifiant leur nomination... Bref, cette législation, si elle devait être effective, me semble être un beau cadeau de grec.

### Quel est le message envoyé ?

Poussant mon raisonnement plus loin, je me suis demandée : utiliser une loi (donc un instrument juridiquement contraignant) pour en venir au respect de la parité, n'est-ce pas aussi, d'une certaine manière, admettre (et pire encore, mettre en surbrillance) que les mœurs ne sont peut-être pas encore tout à fait rendues à une acceptation volontaire de ce que la législation désire imposer ?

Au final, qu'il y ait autant de dames que de messieurs qui soient nommés au sein du Conseil des ministres, c'est un vœu en soi pour certain(e)s, mais qu'il n'y ait que des gens confiants (et avec raison espérons-le) d'avoir gagné l'occupation de ce poste grâce à leur personnalité, leur expertise et, en outre, pour ce qu'ils sont, et ce, indépendamment de ce qui se trouve sous leur ceinture, m'apparaît nettement plus important.

<sup>1</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE, *Projet de loi n°1190 : Loi instaurant une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au Conseil des ministres*, en ligne : [http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-1190-41-1.html]

<sup>2</sup> PORTAIL QUÉBEC - SERVICES QUÉBEC, *Projet de loi sur la parité au Conseil des ministres - « Le plafond de verre ne se brisera pas tout seul » - Manon Massé*, en ligne : [http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2604191901]

<sup>3</sup> *Idem*.

<sup>4</sup> UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Ligue de balle donnée - Règlements*, en ligne : [https://www.usherbrooke.ca/sport/fileadmin/sites/sport/Reglements\_Balle\_donnee\_E2017.pdf]

## Tournoi de soccer du JBQ

C'est le 16 juin dernier que s'est tenu, à la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette, le tournoi de soccer annuel du JBQ. Félicitations à l'équipe gagnante de l'édition 2018: FASKEN !

Le JBQ souhaite remercier son partenaire MedicAssurance. En plus de s'associer au tournoi de soccer du JBQ, MedicAssurance a remis deux billets pour un match de l'Impact de Montréal ainsi qu'une nuitée à l'hôtel. Le JBQ remercie également Apex Physio pour les services de physiothérapie et de premiers soins offerts tout au long de la journée.

 medicassurance



**GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE INC.**  
HUISSIERS DE JUSTICE *Depuis 1966*

800, boul. des Capucins,  
Québec (Québec) G1J 3R8  
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service  
Expérience disponible EN TOUT TEMPS  
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)  
Fax : 418 522-9911  
Sans frais : 1 800 463-6267

# De l'importance du protocole de l'instance



Par  
**Me Philippe Buist**  
conseiller juridique de SOQUIJ

CHRONIQUE

\***SOQUIJ** | Intelligence juridique

Le protocole de l'instance n'est pas qu'un simple calendrier où l'on étale sur un horizon de 180 jours les étapes standard du déroulement d'un dossier.

Au contraire, et comme c'était le cas sous l'ancien [Code de procédure civile](#) (C.P.C.), il s'agit d'un contrat judiciaire qui pourra être opposé aux parties et qui constitue l'une des pierres angulaires des décisions prises par les juges en matière de gestion de l'instance.

À ce titre, il requiert des procureurs une analyse en profondeur de leur dossier.

En matière contentieuse, il s'agit également d'une étape à laquelle on n'échappe pas, sous peine de conséquences non négligeables.

En effet, selon le troisième alinéa de l'article 173 du nouveau [Code de procédure civile](#), en cas d'omission de déposer le protocole de l'instance ou la proposition de protocole dans le délai imparti, le tribunal ne pourra proroger le délai de 6 mois pour inscrire **que si l'une ou l'autre des parties démontre avoir été dans l'impossibilité d'agir**.

Dans un tel cas, une partie demandant la prolongation du délai se trouve dans la même posture que si elle demandait, aux termes de l'article 177 C.P.C., à être relevée de son défaut d'avoir produit son inscription en temps opportun et sera vraisemblablement assujettie au même test applicable en la matière, lequel a été précisé par la Cour d'appel dans [Heaslip](#) (AZ-51424168).

[Innovtech Construction inc.](#) (AZ-51453660) est un exemple où la Cour du Québec a appliqué l'article 173 avec rigueur, refusant de proroger le délai d'inscription vu l'omission de la partie demanderesse de conduire son dossier avec célérité et diligence.

Par ailleurs, toute partie qui, en cours de route, souhaite modifier la marche à suivre annoncée dans le protocole de l'instance aura à se justifier. Plus les motifs invoqués porteront sur des éléments qui étaient prévisibles au moment de la conclusion du protocole, plus les tribunaux se montreront exigeants, d'autant plus si le dossier se trouve à un stade avancé ou si le changement convoité cause des délais, prend la partie adverse de court ou lui impose des frais additionnels.

L'affaire [Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval](#) (AZ-51326750) constitue un exemple où le tribunal s'est fondé sur les divers protocoles de l'instance conclus entre les parties pour rejeter une demande de dépôt d'un rapport d'expert.

En matière de moyens préliminaires (sauf en ce qui a trait à la compétence d'attribution ou aux moyens de non-recevabilité), l'article 166 C.P.C. impose une obligation de dénonciation, soit

avant la date prévue pour le dépôt du protocole de l'instance, ou à la date prévue au protocole, ou encore au plus tard trois jours avant la date fixée par le tribunal pour la tenue de la conférence de gestion sur le protocole.

Une dénonciation tardive de pareils moyens pourra être autorisée par le tribunal, **mais pour des motifs sérieux**. Cette expression a été précisée dans [Richer](#) (AZ-51314795), où le tribunal a refusé de donner effet à une clause d'élection de for. Dans cette affaire, le tribunal a également vu dans la conclusion du protocole de l'instance un acquiescement implicite à la compétence territoriale du tribunal.

Il ne faut cependant pas pécher par un excès de formalisme.

Dans [Développement Olymbec inc.](#) (AZ-51314795), une partie s'opposait à ce que l'autre apporte des modifications à son acte de procédure, en se fondant sur le protocole de l'instance. Le tribunal a remis les choses en perspective, estimant que le protocole ne pouvait constituer en soi une fin de non-recevoir.

Au même effet, dans [9154-6192 Québec inc.](#) (AZ-51449121), le tribunal a réaffirmé que le protocole imposait aux parties une « obligation de moyens raisonnables » (paragr. 38) et n'était pas un « carcan rigide destiné à faire perdre des droits » (paragr. 38). Cela étant dit, si le tribunal peut passer outre à une violation du protocole, rien ne l'empêche de sanctionner la partie fautive, en se fondant sur ses pouvoirs généraux ou sur l'article 342 C.P.C., applicable en matière de manquement important dans le déroulement de l'instance.

Ainsi, dans [Deschênes](#) (AZ-51473374), le tribunal a autorisé le dépôt d'une expertise et des modifications non prévues au protocole, mais il a ordonné à la partie fautive de rembourser les frais engagés par l'autre partie pour sa propre expertise, laquelle était devenue caduque.

Enfin, il peut arriver que les principes directeurs du Code de procédure civile fondent à s'écarter du protocole. Dans [Office municipal d'habitation de Longueuil](#) (AZ-51453658), le tribunal a accueilli une demande d'intervention forcée puisqu'elle permettrait une solution complète du litige, ce qui était « non seulement dans l'intérêt des parties mais aussi dans l'intérêt de la saine administration de la justice » (paragr. 54).

En somme, si le protocole de l'instance est un contrat judiciaire ayant des conséquences réelles sur le déroulement de l'instance et auquel doivent être tenues les parties, son application ne peut devenir un vecteur d'injustice ou nuire à une saine administration de la justice.

## Références :

- *Heaslip c. McDonald* (C.A., 2017-09-13 (jugement rectifié le 2017-09-28)), 2017 QCCA 1273, SOQUIJ AZ-51424168, 2017EXP-2655.
- *Innovtech Construction inc. c. Groupe Simtec 3000 inc.* (C.Q., 2017-12-14), 2017 QCCQ 14879, SOQUIJ AZ-51453660, 2018EXP-199.
- *Richer c. Poirier* (C.S., 2016-07-25), 2016 QCCS 3826, SOQUIJ AZ-51314795, 2016EXP-2826, J.E. 2016-1538.
- *Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval c. Carrier* (C.S., 2016-09-12), 2016 QCCS 4661, SOQUIJ AZ-51326750, 2016EXP-3562.
- *Développement Olymbec inc. c. Avanti Spa de jour* (C.S., 2016-09-06), 2016 QCCS 4320, SOQUIJ AZ-51320806, 2016EXP-3408, J.E. 2016-1856.
- *9154-6192 Québec inc. c. Bow Groupe de plomberie inc.* (C.Q., 2017-11-30), 2017 QCCQ 14352, SOQUIJ AZ-51449121, 2018EXP-37.
- *Néron c. Société Radio-Canada* (C.S., 2003-10-07), SOQUIJ AZ-50195361, B.E. 2003BE-792.
- *Deschênes c. Hôpital Charles LeMoine* (C.S., 2018-01-29), 2018 QCCS 835, SOQUIJ AZ-51473374, 2018EXP-1034.
- *EF Projotec inc. c. Grondin et Nadeau Entrepreneurs inc.* (C.S., 2017-11-03), 2017 QCCS 5863, SOQUIJ AZ-51453541, 2018EXP-200.
- *Office municipal d'habitation de Longueuil c. Groupe conseil JML inc.* (C.Q., 2017-12-01), 2017 QCCQ 14878, SOQUIJ AZ-51453658, 2018EXP-195.

## Calendrier des activités

**7 septembre 2018**

Rentrée judiciaire de Québec

**15 septembre 2018**

Tournoi de balle-molle du JBQ\*

**6 au 8 octobre 2018**

Formation sur la route direction New York\*

Formation du Jeune Barreau de Québec

\*Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le [www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca).

Si vous désirez publier gratuitement dans cette section, transmettre votre information à l'adresse suivante :

[jbq@jeunebarreaudequebec.ca](mailto:jbq@jeunebarreaudequebec.ca)

## Actualité juridique

- **Me Louis-Michel Côté** exerce maintenant au sein de Revenu Québec.
- **Me Mélissa Gauthier** s'est jointe à l'équipe de Arseneault Sormany.
- Le bureau Cain Lamarre change d'adresse : 500, Grande-Allée Est, bureau 1, Québec, QC G1R 2J7. De plus, il accueille dans ses rangs **Mes Kim Savignac, Sylvain Trudel, Michel St-Pierre, Daniel Têtu, Mark Fortier et Kurt Doyle**.
- **Mes Ann-Sophie Bertrand, Anne-Marie Kimpe et Olivier Langevin** forment la société nominale Bertrand Kimpe Langevin avocats. L'adresse est 4500, boulevard Henri-Bourassa, bureau 270, Québec, QC, G1H 3A5.

### MAÎTRE DU SAVOIR

**TU ES** stagiaire ou membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec **ET** tu exerces ta profession depuis moins de 10 ans<sup>†</sup>?

**Inscris-toi au programme de rabais SOQUIJ dès aujourd'hui!**

Un abonnement pour

**15 \$** par mois

Plus des rabais avantageux sur le coût de tes recherches<sup>†</sup>.

Ce programme de trois ans te donne accès à une richesse d'information inégalée sur le Portail SOQUIJ :

**Recherche juridique**  
**Les Plumitifs**  
**Les Collections**  
**Les Express**

Pour en savoir davantage, visite [soquij.qc.ca/desaujourd'hui](http://soquij.qc.ca/desaujourd'hui)

**\*SOQUIJ** | Intelligence juridique

<sup>†</sup> Certaines conditions s'appliquent. Visite [soquij.qc.ca/desaujourd'hui](http://soquij.qc.ca/desaujourd'hui) pour plus de détails.



## COUR D'APPEL DU QUÉBEC 29 mai 2018 AVIS

Veillez prendre note qu'à compter du 15 juin prochain, la juge Dominique Bélanger occupera la fonction de juge coordonnatrice à Québec pour la Cour d'appel. Elle succédera à la juge Julie Dutil que je remercie sincèrement pour l'excellent travail accompli à ce poste depuis 2013. Merci également à la juge Bélanger d'accepter cette nouvelle responsabilité.

Gestion particulière des dossiers à Québec

Si une partie souhaite une gestion particulière de son dossier, elle doit en faire la demande par écrit à la juge Dominique Bélanger. Une telle demande peut être transmise au greffe de la Cour d'appel de Québec par la poste, par courriel [courdappelqc@judex.qc.ca](mailto:courdappelqc@judex.qc.ca) ou par télécopieur (418-646-6961).

NICOLE DUVAL HESLER, JUGE EN CHEF DU QUÉBEC

## BUREAUX À LOUER

**Sur Grande Allée Ouest, Québec avec vue sur le fleuve**

Entièrement meublés • Espaces de stationnement intérieur

3 salles de conférences • Photocopieur • Télécopieur • Internet • Cuisinette

avec possibilité de collaboration et de référence de dossiers.

**418 683-8585**